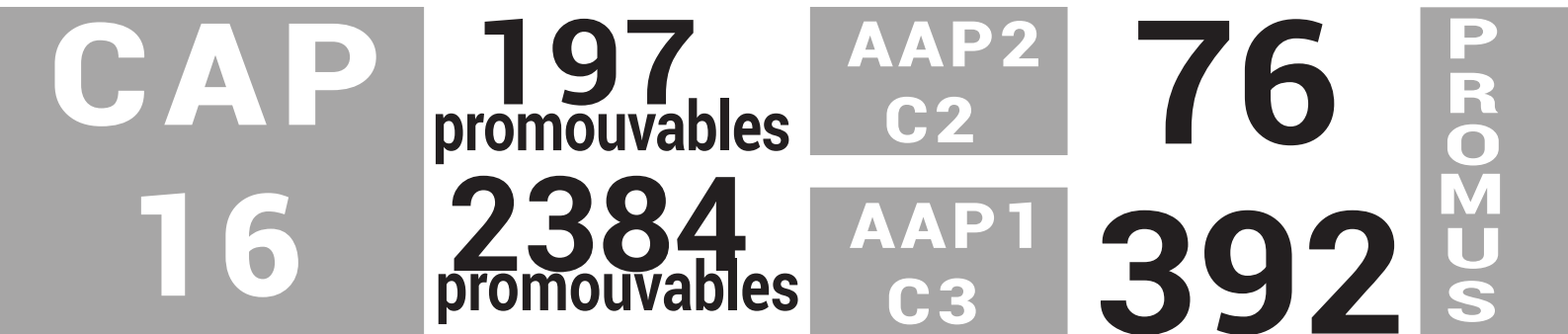


Les adjoints administratifs, ont droit à un **vrai** déroulement de carrière.

La CAP du corps des adjoints administratifs vient de se tenir, ce mardi 2 mai.
Elle n'aura permis, une fois de plus, d'offrir un avancement de grade qu'à une poignée
d'agents. Jugez-en :



Ainsi c'est 39% d'adjoints administratifs qui remplissent les conditions pour accéder à une promotion au grade d'adjoint administratifs principal 2ème classe qui ont été promus.

ce qui signifie aussi que 61 % d'agents qui remplissent les conditions ne l'ont pas été !

C'est seulement 16,4 % des adjoints administratifs promouvables au grade d'adjoint administratif principal qui ont été promus.

ce qui signifie aussi que 83,6 % d'agents qui remplissent les conditions ne l'ont pas été !

Chacun devrait le savoir, ce qui pénalise avant tout le déroulement de carrières des adjoints administratifs ce sont les Ratio Promus Promouvables (RPP) votés par le Conseil de Paris tous les 3 ans.

Le seul moyen d'offrir aux adjoints administratifs un déroulement de carrière qui récompense une carrière dévouée aux services des parisiens ce sont des RPP à 100%... On en est bien loin !

Les choses étant ce qu'elles sont, puisque les RPP imposent une sélection, nous pourrions au moins espérer que les agents sélectionnés pour être promus le soient sur des critères objectifs.

Or ce n'est pas ce qui se passe pour le corps des adjoints administratifs.

Pour choisir les adjoints administratifs qui seront promus, les différentes directions s'autorisent une sélection arbitraire d'agents qu'elles proposent à la promotion. Sur des critères qui sont surtout liés à la valeur professionnelle, au mérite en fait ! ...Le mérite, notion ô combien subjective, fangeuse et indéterminée qui cause pas mal d'injustices.

De fait, la sélection des agents qui est proposée aux représentants du personnel relève d'un choix à la tête du client !

En ce qui concerne le corps des adjoints administratifs, à l'injustice, l'administration parisienne rajoute donc du clientélisme. Non seulement l'administration parisienne ne valorise pas la carrière de ses adjoints administratifs en bloquant les déroulements de carrière par les RPP mais, en plus, elle les sélectionne sans que les représentants du personnel aient les moyens de vérifier la subjectivité de leurs choix.

Bien sûr, l'administration parisienne n'est pas vraiment à l'aise avec cette façon de faire son tri sélectif... les organisations syndicales non plus !!!!

Alors pour s'éviter la grogne des organisations syndicales les moins dupes, l'administration a trouvé un subterfuge : **la pré-CAP.**

Les représentants du personnel sont ainsi invités à participer à un jeu de marchands de tapis où chacun est invité à proposer ses «dossiers» (comprendre ses chouchous !)

Jusqu'à présent, cette rencontre (qui n'a aucune existence statutaire) entre la DRH et les représentants du personnels était donc l'occasion pour chacun, chacune de mettre en avant quelques z'heureux chanceux pour leur offrir le Graal, la promotion !

Cette année, la CFTC, la CGT et l'UNSA ont souhaité dénoncer l'opacité croissante qui entoure les promotions et le manque d'objectivité des critères appliqués par les hiérarchies avec la bénédiction de la DRH. On a tout vu, des sauts de puce, des pas de géants, des nominations au top du top à mi-carrière, sans concours et sans examen professionnel, quand d'autres arrivent à la retraite sans promo....

La CFTC, la CGT et l'UNSA ont donc refusé de participer à ce jeu et ont adopté une position commune : **nous avons demandé la promotion des agents sur le seul critère objectif, celui de l'ancienneté.**

Lire notre déclaration commune ci-dessous

3 autres organisations syndicales représentées à la CAP 16 ont, quant à elles, décidé de continuer à participer à la tambouille. Nous ne pouvons que regretter cette situation qui est, selon nous, préjudiciable aux adjoints administratifs et nous continuerons de nous battre contre la sélection des promus à la tête du client.

Cette position commune a permis une avancée :

la DRH s'est engagée à travailler avec les représentants des personnels sur des critères qui seraient plus acceptables. C'est un premier pas même si nous sommes conscients que l'administration ne se retrouvera pas sur notre revendication de promotions sur le seul critère de l'ancienneté. Au moins nous pourrions tenter d'avancer pour que les adjoints administratifs aient droit au même traitement que les autres agents. Nous allons dans le bon sens.

Il reste que seule une mobilisation collective des adjoints administratifs permettra de faire bouger les lignes. Il est important que les adjoints administratifs ne perdent pas de vue que se battre pour un déroulement de carrière normal aujourd'hui c'est bénéficier d'une retraite moins misérable demain !



CAP n°16 du 02 mai 2017

Déclaration préalable des organisations syndicales CFTC – UNSA – CGT

Monsieur le Président,

Vous semble-t-il normal qu'un agent voit sa carrière se dérouler sans avancement ?

Vous semble-t-il juste que cela arrive sans que l'agent concerné ait démérité en quoi que ce soit ?

Est-il normal qu'une carrière consciencieuse au bénéfice du service public de la ville de Paris ne soit pas valorisée par une promotion au grade supérieur ?

Pour nous, organisations syndicales CFTC – CGT – UNSA, la réponse est évidemment, non !

Nous regrettons de constater que trop souvent les promotions sont attribuées à la « tête du client » !

Nos trois organisations syndicales sont d'accord pour affirmer que les promotions au choix ne doivent plus être une faveur accordée par le fait du prince.

Cette année, lors de la pré-CAP qui s'est tenue le 31 mars dernier, nous avons refusé de nous prêter au jeu de « marchands de tapis » habituel.

Pour nous, représentant-e-s élu-e-s par le personnel, le seul critère objectif, c'est l'ancienneté. C'est pourquoi nous avons décidé cette année d'adopter une position commune :

Nous demandons la promotion à l'ancienneté dans le grade.

Les retours des directions sur nos propositions ne sont pas satisfaisants. Moins de 10% de nos demandes ont été validées.

Toutefois, nous tenons à remercier M. OUDET pour la porte ouverte à une réflexion commune sur ces critères de promotions.

Vous conviendrez, Monsieur le Président, que notre demande, n'a pas un caractère exceptionnel. CFTC, CGT et UNSA demandent simplement que le corps des adjoints administratifs ait droit au même traitement que les autres corps de catégories C.

Paris, le 02 mai 2017

Union Syndicale CGT des Services Publics Parisiens

Bourse du Travail - 3 rue du Château d'Eau -

75010 PARIS - Tel : 01.44.52.77.05

syndicat-cgt@paris.fr <http://us-cgt-spp.org>